Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECCTE Hauts-de-France
Unité Départementale du Pas-de-Calais

Pôle développement d'activités

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DECISION D'AGREMENT D'UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE AU SENS DE L'ARTICLE L. 3332-17-1 DU CODE DU TRAVAIL

LA PREFETE DU PAS- DE-CALAIS

Vu la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment, ses articles 1er, 2, 11 ;

Vu le Décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément «entreprise solidaire d'utilité sociale» régi par l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;

Vu le Décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'Arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément «entreprise solidaire d'utilité sociale» ;

Vu la demande d'agrément reçue le 7 octobre 2016 de Monsieur François MARTY Directeur de l'entreprise FONCIERE CHENELET ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François BENEVISE sur l'emploi de Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2016-75-183 en date du 19 janvier 2016 portant délégation de signature générale à Monsieur Jean-François BENEVISE, Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Nord- Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu la décision DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais-Picardie UD62 – CCRF 2016-02 du 8 février 2016 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-François BENEVISE, Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais-Picardie à Monsieur Olivier BAVIERE, Directeur de l'Unité Départementale du Pas de Calais, dans le cadre des attributions et compétences de Madame Fabienne BUCCIO Préfète du Pas-de-Calais ;

L'entreprise FONCIERE CHENELET
28 rue de Moyecques
62250 LANDRETHUN LE NORD

N° Siret : 515 161 248 000 15

est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 18 octobre 2016.

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 18 octobre 2016

P/ La Préfète du Pas-de-Calais
Par délégation,
Pour le DIRECCTE,
Pour le Directeur de l'UD 62,
La Directrice Adjointe,

Françoise LAFAGE